

## Lettre d'information aux USAGERS raccordés à la STATION D'EPURATION de VAL D'ARC

Le SIAEP Porte de Maurienne informe les abonnés raccordés à la station d'épuration de Val d'Arc, d'un **INCIDENT GRAVE** survenu le 09 et 10 janvier 2025 : un important **REJET DE FIOUL DANS LE RESEAU D'EAUX USEES DU CHEF-LIEU DE RANDENS** a été repéré sur le poste de relevage du Chef-Lieu, qui refoule les eaux usées des secteurs du Chef-lieu, Péry, Fabrique, Prévôté, Verneys, Route d'Aiton, cités EDF, Chemin de Motte, Route de Bonvillaret, lotissement La Vanoise, Chemin de grand Arc.... Le fioul a ensuite transité jusqu'à la station d'épuration côté Aiguebelle.

### RAPPEL :

**Pourquoi ne faut-il pas jeter de produits toxiques dans son lavabo ou dans les bouches d'égout ?**

Les lavabos ou les toilettes sont également souvent le réceptacle de tous les résidus ménagers : fonds de bouteille de pesticides ou de détergents, résidus de peinture, de diluants ou de décapants, médicaments périmés, etc. Cette (mauvaise) habitude, induite par la facilité, mais aussi par le vocable trompeur de « tout-à-l'égout » a également des conséquences potentiellement désastreuses.

**Pourquoi est-ce dangereux pour le personnel ?**

Comme indiqué précédemment, le fonctionnement des systèmes d'assainissement nécessite la présence presque permanente de personnel à l'intérieur des ouvrages. Le caractère confiné de ce lieu de travail le rend particulièrement sensible à la présence de **gaz explosifs, inflammables**, toxiques, ou simplement irritants. **Chaque fois que vous jetez un fond de diluant dans votre lavabo, demandez-vous si vous aimeriez travailler dans une pièce dans laquelle vous auriez déversé ce produit.**

Le danger est encore accru par les effets cocktails. Les différents produits chimiques introduits dans le réseau vont se mélanger, se transformer chimiquement et sont susceptibles de produire des composants encore plus dangereux que ceux d'origine.

**Pourquoi est-ce dangereux pour la station d'épuration ?**

Le cœur des stations d'épuration est constitué par le traitement secondaire qui vise à dégrader la matière organique. Ces traitements sont faits de façon biologique en mobilisant des communautés de micro-organismes (bactéries, algues, champignons), qui digèrent, minéralisent et rendent inertes les matières organiques contenues dans l'eau.

Il s'agit d'organismes vivants qui sont donc également sensibles à la présence de produits toxiques.

Si la concentration est trop forte, ces micro-organismes vont être empoisonnés et mourir. Non seulement **les produits toxiques ne sont donc pas éliminés** par cette étape de traitement, mais en plus **leur présence est susceptible de faire perdre toute son efficacité de traitement à la station d'épuration**. Plus grave encore, même lorsque la concentration en produit toxique aura diminué, **il faudra plusieurs jours** pour que les communautés de micro-organismes se reconstituent et que la station d'épuration retrouve un fonctionnement normal.

## Pourquoi est-ce **dangereux pour le milieu naturel** ?

Les produits toxiques introduits dans le système d'assainissement ne sont donc pas éliminés par les traitements secondaires. Une partie peut en théorie être arrêtée par certains traitements tertiaires (charbon actif par exemple). Ces traitements sont cependant très coûteux et de ce fait rarement mis en œuvre aujourd'hui. De plus, leur efficacité dépend des molécules.

Une partie importante de ces produits toxiques va donc rejoindre le milieu naturel. Cette partie peut même être très importante dans le cas d'un réseau unitaire, lorsque des pluies fortes provoquent le rejet direct, sans aucun traitement, du mélange eau usée – eau pluviale par les déversoirs d'orage.

Une fois introduits dans le milieu naturel, ces produits vont avoir un effet délétère sur la plupart des espèces vivantes (plantes, animaux, micro-organismes). **Les micropolluants sont aujourd'hui considérés comme l'un des éléments majeurs de dégradation des milieux aquatiques.** Leur origine est multiple : agriculture, rejets dans l'atmosphère, etc... Les apports directs via les réseaux constituent cependant une source très importante, voire majeure, pour certains d'entre eux.

## Que faut-il faire des produits toxiques ?

Il s'agit là d'une source de pollution qui peut facilement être diminuée par un **comportement citoyen**. La règle simple à appliquer est **qu'aucun produit toxique ne doit être jeté dans le lavabo ou dans la cuvette des WC (ou dans une bouche d'égout)**. La place de ces produits, si l'on souhaite s'en débarrasser, est la **déchetterie ou la pharmacie** pour les médicaments non utilisés.

### **IL EST AUSSI IMPORTANT DE VOUS INFORMER QUE :**

Les boues de la station d'épuration de Val d'Arc sont valorisées de façon agricole. En effet, elles sont épandues pour servir d'engrais pour les cultures. Or, un épandage de boues contaminées par des Hydrocarbures est impossible et même interdit !

L'épandage ou le compostage n'est possible que sous certaines conditions strictes et notamment la qualité des boues produites. De nombreuses analyses annuelles sont réalisées pour le suivi de la qualité des boues. La plus grande vigilance est demandée aux usagers. Ils doivent informer immédiatement le SIAEP Porte de Maurienne de tout rejet au réseau d'assainissement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement de la station d'épuration et de la qualité des boues produites. Une filière de secours est prévue en cas de non-conformité (incinération). Cependant, le coût de traitement est beaucoup plus important. En cas de rejet interdit dans le réseau, des recherches seront réalisées et l'auteur du rejet sera poursuivi. Le surcoût de traitement lui sera adressé.

Dans le cas présent, une plainte a été déposée en gendarmerie, et une enquête va être menée pour trouver l'origine de la pollution.

**Ayez un comportement citoyen afin de maintenir un prix de l'assainissement le plus bas possible !**